

SUR LES PAS DE ... La lutte contre la pauvreté



La stratégie nationale de prévention et d'action contre la pauvreté a pour ambition d'agir contre les inégalités de destin et de permettre une égalité des chances réelles. En Auvergne-Rhône-Alpes, comment cette politique est-elle concrètement portée ? Comment les structures qui déploient ces politiques sur le terrain agissent-elles ? Rencontres avec Cécilie Cristia-Leroy, haut Commissaire à la lutte contre la pauvreté en ARA ainsi qu'avec Thibault Maciejewski, chef du service de la protection des personnes vulnérables à la DREETA Auvergne-Rhône-Alpes. Et sur le terrain, entretien avec la responsable du projet d'ouverture d'une «petite cantine» à Villefranche-sur-Saône.

Nommée Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019, Cécilie Cristia-Leroy est une femme engagée et convaincue. Face à l'ampleur de la tâche à accomplir, sa motivation reste sans faille.



Service communication de la DREETS : quelles sont les axes qui structurent la politique de lutte contre la pauvreté ?

Cécilie Cristia-Leroy : la politique de lutte contre la pauvreté s'articule autour de deux grands axes. La prévention, dès le plus jeune âge, autour de la petite enfance, la réussite scolaire et l'insertion des jeunes notamment. La sortie de la pauvreté par l'insertion, l'emploi, avec beaucoup d'actions d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi. Nous portons à la fois des mesures venant des territoires et des mesures nationales telle que la cantine à 1 euro pour les ménages en difficulté dans les communes rurales par exemple.

SC : vous parlez de prévention. Pouvez-vous développer cet aspect ?

CCL : n'oublions pas qu'il faut 6 générations pour sortir de la pauvreté. Un enfant qui naît au sein d'une famille défavorisée a une probabilité élevée d'être lui-même pauvre. Je crois qu'il n'y a pas de déterminisme mais cette inégalité absolue constitue une de mes motivations pour conduire avec énergie et conviction mes missions. Lorsqu'un enfant n'a par exemple pas pu bénéficier d'une place en crèche, l'apprentissage du langage peut être pour lui beaucoup plus compliqué. Les enfants de familles précaires ont beaucoup plus de caries dès la maternelle. La prévention est précisément pour moi le moyen de rétablir une égalité des chances. Bien sûr, l'investissement sur ces sujets ne porte pas ses fruits immédiatement, il constitue un pari à moyen et long terme. Il faut absolument poursuivre notre

investissement sur la prévention, c'est pour moi fondamental.

SC : comment faites vous, dans une région qui compte 12 départements et 1 métropole, pour toucher l'ensemble du territoire ?

CCL : je travaille en étroite collaboration avec les douze référents départementaux des DDETS et DDETSPP car c'est bien au niveau départemental et local que se situent beaucoup de compétences sociales, au sein des conseils départementaux et des métropoles. C'est à mon sens illusoire de penser que l'on peut coordonner l'ensemble des actions et dispositifs en restant centrée sur le niveau régional, c'est la raison pour laquelle je suis un appui et un moteur pour mobiliser les départements.

SC : avez-vous la possibilité de mettre en place des actions concrètes en dehors de celles initiées au niveau national ?

CCL : oui, tout à fait. Je dispose de la possibilité de signer des contrats quinquennaux avec les 12 conseils départementaux et la métropole pour définir des actions précises à porter dans leur territoire respectif, tenant compte justement de leurs spécificités. Ces actions répondent bien sûr aux objectifs nationaux qui nous sont fixés. Ce cadre là me permet vraiment d'adapter la stratégie pauvreté aux réalités du terrain. Je dispose également de crédits me permettant de financer des projets qui émanent des territoires et qui nous sont proposés par des associations ou des collectivités. C'est un très bon levier pour favoriser l'expérimentation et dans le cas d'une expérience réussie, l'essaimer sur l'ensemble de la région.

SC : votre quotidien, on l'imagine, doit vous conduire à rencontrer un nombre d'acteurs et d'interlocuteurs très important. Comment gérez-vous cet aspect ?

CCL : il est inévitable qu'il y ait autant d'acteurs sur ces sujets car la pauvreté touche différents domaines tels que l'enfance, l'école, l'alimentation, l'emploi, la santé, le logement. Les intervenants qui se préoccupent de ces sujets sont en effet nombreux et cela est d'une certaine façon rassurant.

L'enjeu, pour moi, est avant tout de faire en sorte que les bénéficiaires et usagers sachent à quelle porte frapper pour obtenir de l'aide ou un soutien sur tel ou tel problème rencontré. Le quinquennat qui s'ouvre ambitionne d'ailleurs de simplifier les parcours des bénéficiaires pour mieux les accompagner vers l'emploi, lutter contre le non recours et proposer les prestations à la source, l'objectif étant de faire en sorte que les structures se coordonnent entre elles pour contacter les ayants-droits et leur proposer les prestations sociales.

SC : la région Auvergne-Rhône-Alpes a-t-elle des spécificités que d'autres régions n'ont pas s'agissant de la lutte contre la pauvreté ?



CCL : nous avons au contraire toutes les spécificités des autres régions car la nôtre est vaste ! Nous sommes concernés par toutes les variétés des problématiques de lutte contre

la pauvreté, en zone rurale notamment, ainsi que dans nos métropoles. Il est donc important d'adapter les priorités au niveau local même si nous avons également des priorités régionales (cf ci-dessous).

SC : nous traversons une succession de crises et l'année à venir ne semble pas en dessiner la fin. De quelle façon pouvez-vous, à votre niveau, anticiper l'évolution de la situation ?

CCL : une des grandes priorités de la lutte contre la pauvreté est de travailler

le repérage du public en difficulté, l'aller-vers, la capacité à identifier des personnes en situation de fragilité. C'est par exemple ce que nous faisons sur la question de la prévention du surendettement avec les points conseils budgets. Un autre dispositif que nous avons par exemple financé est celui du « territoire zéro non recours au droit » qui offre une permanence mobile en bas d'immeubles pour que des personnes puissent venir chercher de l'aide pour régler des problèmes administratifs ou faire des démarches qu'elles ne peuvent pas faire seules et sans lesquelles elles pourraient rencontrer un problème social, financier...

SC : Quels sont les enjeux pour les années à venir ?

CCL : en résumé, il s'agit d'amplifier la prévention et la lutte contre la pauvreté. Cet objectif s'articulera autour de quatre orientations stratégiques : la poursuite de la lutte contre les inégalités à la racine, l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous, la lutte contre la grande exclusion, l'organisation solidaire de la transition écologique.

SC : pour finir, de quelles façons selon vous incarnez-vous vos fonctions ?

CCL : je suis avant tout une personne pragmatique et pugnace. Je fais en sorte d'agir le plus efficacement possible en travaillant de façon transversale et partenariale. Je pense être une personne accessible, à l'écoute, aussi des personnes concernées par nos politiques et je m'appuie beaucoup sur les remontées des territoires, l'expérience des différents acteurs impliqués sur mes sujets.

Les 9 priorités de la stratégie pauvreté en ARA :

1. Prévenir le basculement vers la pauvreté, renforcer les dispositifs d'«aller vers», de repérage, d'accès aux droits et d'accompagnement des publics précaires
2. Soutenir l'insertion professionnelle des publics les plus précaires
3. Prévenir la pauvreté et la précarité des femmes
4. Garantir l'accès aux besoins fondamentaux (alimentation, santé, logement)
5. Favoriser l'inclusion numérique
6. Lutter contre la fracture sociale dans les territoires ruraux
7. Renforcer les actions permettant la réussite éducative et soutenir les actions d'appui à la parentalité
8. Favoriser l'insertion des jeunes
9. Mobiliser les solidarités de proximité et développer la participation et le pouvoir d'agir des personnes

Service communication : hausse des prix, diminution du pouvoir d'achat, guerre en Ukraine... nous imaginons bien combien les missions de votre service demeurent indispensables pour les citoyens que la réalité rend vulnérables. A ce titre, la notion de vulnérabilité est-elle encadrée par la loi ?

Thibault Maciejewski : non, ce n'est pas défini par la loi, en tous les cas par pour une partie des citoyens dont nous nous occupons. Derrière la notion de personne vulnérable, il y a pour nous la notion de précarité qui peut être objectivée par des aspects réglementaires ou pas.



Le nombre de personnes vulnérables qui entrent dans l'activité du service a d'ailleurs beaucoup augmenté ces dernières années et sans évolution particulière de la réglementation. Nous avons toutefois toute une partie du public que nous visons qui elle, est soumise à une définition réglementaire : il s'agit par exemple des majeurs protégés qui font l'objet de mesures de protection encadrées de type tutelle ou curatelle mais cela concerne une petite partie des activités de mon service.

SC : quelles sont justement, les missions qui rythment votre quotidien ?

TM : nos missions consistent à déployer, via des opérateurs (associations, collectivités...), des politiques publiques sur trois grands champs contenant eux-mêmes plusieurs dispositifs et sous-dispositifs d'aides. Le premier concerne la protection juridique des majeurs qui ont été jugés incapables de pourvoir à leurs propres intérêts et les délégués aux prestations familiales qui visent à s'assurer que ces prestations sont bien dépensées dans l'intérêt des enfants. Nous organisons et finançons les réponses à donner à ces publics et nous sommes garants de leurs mises en œuvre. Elle repose d'ailleurs beaucoup sur le secteur associatif et en partie sur des interventions de professionnels libéraux. Nous finançons ainsi des associa-

tions pour qu'elles exercent les mesures de protection pour lesquelles le juge les mandate. S'agissant du deuxième grand volet qu'est la lutte contre la pauvreté, nous agissons sur plusieurs dispositifs, par exemple l'aide alimentaire avec des distributions de denrées aux personnes via un réseau associatif essentiellement constitué de bénévoles. Les denrées distribuées sont issues de financements européens, étatiques, de dons ou de collectes effectuées auprès des grandes surfaces. Nous habilitons les associations qui souhaitent s'inscrire dans ces actions et nous les accompagnons. Tout cela est bien sûr très encadré, soumis à des critères... La stratégie de lutte contre la pauvreté repose également sur des contractualisations entre l'Etat et les Conseils départementaux (sujet de financement qui concerne en premier rang les DDETS-PP) sur la base d'actions prévues par les textes. Il existe de nombreux dispositifs au sein du plan pauvreté dont nous nous occupons, les plus récents étant la précarité menstruelle, les points conseils budgets, la domiciliation (qui permet à des personnes qui n'ont pas de lieu de vie stable d'obtenir une adresse postale leur permettant de faire des démarches administratives). D'autres actions sont financées aussi en direction de la petite enfance. En parallèle, nous conduisons des actions concernant le volet cohésion sociale du plan de relance (appels à projets, nouveaux dispositifs...). Enfin, le dernier champ de notre action porte sur la protection de l'enfance, politique portée par les Conseils départementaux mais dans laquelle l'Etat se réinvestit, pour renforcer cette politique publique très importante.

Au niveau régional, notre rôle consiste à appuyer la négociation menée par les DDETS-PP avec les conseils départementaux.

SC : Au regard de cette grosse activité, de quel budget disposez-vous pour agir et faire agir ?

TM : l'an passé, nous avions 115 millions et 8,5 millions pour le plan de relance. Il s'agit de montants conséquents et en croissance forte. En 2016, nous étions à 75 millions...

SC : Quelles sont les structures avec lesquelles vous travaillez et qui garantissent d'une certaine façon, l'efficacité de l'Etat ?

TM : notre rôle est d'organiser la réponse qui est apportée par le secteur associatif sur nos enjeux. Nos interlocuteurs sont les DDETS-PP, les associations, les collectivités, et d'autres services de l'Etat sur des politiques croisées : par exemple pour l'aide alimentaire qui rejoint la question de l'alimentation, nous travaillons de concert avec la DRAAF, pour la précarité menstruelle, avec les déléguées aux droits des femmes...

SC: Quelles sont les aspects satisfaisants pour les agents de votre service et vous-même ?

TM : incontestablement, notre sentiment d'utilité et la dimension humaniste et sociale des politiques que nous déployons. Nous avons je pense tous l'impression de contribuer même indirectement, à aider les plus précaires. La qualité du réseau associatif, la force de l'engagement de celles et ceux qui le font vivre est vraiment porteur pour nous et très agréable à constater. Toutefois, nous rencontrons aussi certaines frustrations : le manque de temps pour, par exemple, améliorer l'efficacité du service public quand nous sentons que ce serait possible. Nos missions de contrôle des associations sont aussi pour nous délicates à conduire, car ce sont ces structures, qui, précisément, garantissent la mise en œuvre de l'action publique. L'enjeu est donc pour nous, de vérifier la bonne utilisation des fonds publics tout en préservant la capacité d'action de ces opérateurs et c'est un travail d'équilibriste !

SC : comment voyez-vous l'avenir de vos missions dans un contexte d'appauvrissement d'une partie de la population ?

TM : Le système actuel, qui repose beaucoup sur le bénévolat au sein des associations, pourrait se trouver fragilisé. Plus la pression exercée sur ces structures croît, plus le risque d'essoufflement augmente. Les bénévoles sont de très bonne volonté, mais les associations qui sont nos partenaires nous disent qu'il est parfois compliqué d'en trouver de nouveaux. J'espère donc que l'ensemble du tissu associatif sera suffisamment solide pour accompagner les personnes en situation de précarité et qui seront sans doute de plus en plus nombreuses dans les mois à venir.

SUR LE TERRAIN...

Une « Petites Cantine » à Villefranche-sur-Saône ? un projet ambitieux et fédérateur..

Les Petites Cantines, c'est un réseau non lucratif de cantines de quartier, où les convives s'accueillent et se rencontrent au travers de repas durables, participatifs et à prix libre.



Rencontre avec Dominique Abel, qui porte le projet d'ouverture d'un lieu « les petites cantines » à Villefranche-sur-Saône.

Service communication de la DREETS : quelle est la philosophie de ce projet ?

Dominique Abel : ce qui me tient à cœur dans ce projet ce sont les dimensions sociétales et sociales. L'idée est de créer un lieu dans lequel les gens se rencontrent, quel que soit leur milieu social, leur profession, leur âge... cuisinent ensemble et partagent un repas dont le prix reste libre. Ce lieu sera ouvert à des personnes isolées, qui souffrent de solitude, qui souhaitent créer du lien, ainsi qu'à des personnes actives ou non qui souhaitent bénévolement s'inscrire dans cette dynamique. Favoriser le mélange des gens et la mixité autour de la cuisine, c'est la philosophie même du projet. Faire toutes et tous société.

SC : vous misez sur l'aspect universel de la cuisine pour fédérer un public varié ?

DA : tout à fait. Pour avoir vécu cette aventure, j'ai constaté que cuisiner ensemble permet vraiment de créer du lien, de briser les barrières, de réunir tous les milieux sociaux. C'est donc, au-delà de la possibilité de faire venir des personnes isolées, un vrai projet collectif. C'est une réalité qui a déjà fait ses preuves puisqu'aujourd'hui en France, il y a 10 petites cantines sur l'ensemble du territoire. Nous savons que ces structures parviennent à toucher des gens en marge de la société, en situation de précarité ou de difficulté.

SC : peut-on venir y déjeuner même si nous n'avons pas participé à la confection du repas ?

DA : absolument, toute personne qui vient déjeuner paie son déjeuner à hauteur de ses capacités financières. Nous affichons le coût réel du repas qui inclut l'achat des matières premières, les coûts fixes, etc... et la personne contribue librement. Il est donc très important que ce lieu puisse accueillir des personnes à revenus modestes, et d'autres, plus confortables pour qu'il y ait un système de compensation entre les plus précaires et les plus aisés.

SC : comment envisager-vous d'aller chercher les personnes qui vivent dans l'isolement pour les inciter à franchir la porte de ce lieu ?

DA : c'est un des gros enjeux des petites cantines, on ne touche pas forcément immédiatement les personnes qui sont en situation de précarité. Les choses se font en général progressivement. Les bénévoles activent leur propre réseau qui lui-même en active un autre et nous finissons par toucher des personnes vulnérables ou isolées. C'est un travail de tous les jours.

SC : comment un tel projet se financet-il et quand verrait-il le jour ?

DA : nous prospectons beaucoup, nous répondons à des appels à projets, nous travaillons sur le mécénat, les subventions. Nous sommes accompagnés par le réseau des petites cantines qui nous accompagnent sur toutes les phases du projet, y compris la dimension financière. A partir de janvier, nous allons mettre en place des cuisines éphémères pour rencontrer d'autres structures. L'idée de la cantine éphémère étant d'aller cuisiner pour des entreprises ou structures qui nous demandent de préparer des repas pour leurs salariés, leurs bénévoles. C'est un bon moyen de se faire connaître de financer notre projet de petite cantine. Nous espérons ouvrir la structure d'ici 1 an et demi.

SC : comment des citoyens peuvent-ils vous aider à réaliser ce projet ?

DA : nous recherchons des bénévoles pour la communication, pour des mises en réseau, du financement. C'est ce sur quoi nous travaillons le plus actuellement et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

J'ajoute que l'adhésion à l'association est elle aussi libre, nous n'avons pas de montant déterminé et comme pour les repas, les bénévoles adhèrent à hauteur de leurs moyens.